



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 001	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
Date de convocation : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 14 décembre 2022	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 002	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Les Insolites de Morez 2023, demande de subvention	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. Delacroix, adjoint à la culture, expose que la commune des Hauts de Bienne organisera le 16 septembre 2023, les Insolites de Morez, une journée consacrée au théâtre et à la musique de rue. Cette année cette fête se déroulera sur un seul jour en raison des incertitudes liées aux grands chantiers de 2023 dans le centre de Morez. Le service animation a imaginé un programme facilement transportable d'un lieu à un autre en fonction des travaux. Cette programmation peut voir le jour, sur la place Jean Jaurès, la place Lissac, dans la cour d'école du Centre, au théâtre de verdure du Puits ou ailleurs encore. Par contre l'esprit festif et décalé de la manifestation, cher au public, sera respecté tout au long des différentes animations. En conséquence, les moyens financiers seront moindres pour l'année 2023.

Pour réaliser ce projet, la collectivité fait une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Jura. Il est proposé le plan de financement suivant :

## Budget des Insolites de Morez 2023

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Artistes et compagnies	10 000.00 €	Ville de Morez	16 000.00 €
Communication	6 500.00 €	Conseil Départemental du Jura	4 000.00 €
Hébergement/Restauration	1 200.00 €		
Techniques/Sécurité/Assurances	1 200.00 €		
Droit de diffusion	600.00 €		
Divers	500.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 000.00 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'organisation de cette animation, le budget ci-dessus et d'autoriser le maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 4000.00 € pour l'édition 2023 des Insolites de Morez.

Après avoir entendu M. Delacroix, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organisation de cette animation et le budget ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 4000.00 € pour l'édition 2023 des Insolites de Morez,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 003	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Le Puppet Show 2023, demande de subvention	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire expose :

En 2021, la commission animation de la commune des Hauts de Bienne a initié la première édition d'un festival de marionnettes, le Puppet Show de Morez. Malgré des conditions climatiques déplorables et la menace planante du COVID, le public a bien accueilli cette nouveauté avec un taux de fréquentation aux alentours de 71%. Fort de cette expérience et en tenant compte des retours, la seconde édition s'est déroulée sur la première quinzaine de décembre 2022. Le succès fut encore au rendez-vous avec 542 spectateurs pour 567 places ouvertes. Tout naturellement, toujours en améliorant la formule, la commune des Hauts de Bienne proposera du 01 au 09 décembre 2023 la troisième édition du Puppet Show de Morez. Des spectacles et ateliers à destination du public alterneront tout au long de cette dizaine. Ainsi avec huit troupes à l'affiche et des nouveautés, ce festival poursuivra sa montée en puissance.

Pour réaliser ce projet, la collectivité fait une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Jura. Il est proposé le plan de financement suivant :

Budget du festival de marionnettes Le Puppet Show de Morez 2023

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Artistes et compagnies	10 000.00 €	Ville de Morez	14 500.00 €
Communication	2 500.00 €	Conseil Départemental du Jura	2 000.00 €
Hébergement/Restauration	1 200.00 €		
Animations vers le public	900.00 €		
Techniques/Sécurité/Assurances	900.00 €		
Droit de diffusion	600.00 €		
Divers	400.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 500.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 500.00 €</b>

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organisation de cette animation et le budget ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 2000.00 € pour l'édition 2023 du Puppet Show de Morez,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 004	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Convention de mutualisation de matériel d'affichage numérique	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire indique que la Commune de Hauts de Bienne a acquis un écran numérique tactile qu'elle a installé dans le hall du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Morez, sis Place Jean Jaurès à Hauts-de-Bienne (39400).

Ce matériel a pour objet l'affichage des informations légales et obligatoires de la Commune.

Considérant que le siège de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade et du Syndicat mixte du Haut-Jura se trouve également au sein dudit Hôtel de Ville, et que ces deux structures intercommunales sont-elles aussi soumises aux mêmes obligations d'affichage et d'informations, il apparaît opportun de mutualiser l'utilisation du matériel.

Par conséquent, il est proposé aux élus du Conseil Municipal de signer une convention pour définir les conditions de la mutualisation du matériel d'affichage et les modalités de refacturation des coûts de celui-ci, relevant à la fois de son acquisition, de sa maintenance et de son entretien. Les coûts d'acquisition dudit matériel, ainsi que les frais d'entretien et de maintenance, supportés initialement par la commune de Hauts de Bienne, commanditaire et propriétaire, seront refacturés par ce dernier à Haut-Jura Arcade Communauté et au Syndicat mixte du Haut-Jura à raison de 10% chacun du montant total (par conséquent, la Commune supportera 80 % du coût). Haut-Jura Arcade Communauté et le Syndicat mixte du Haut-Jura s'engagent à régler les sommes correspondantes qui leur seront refacturées.

La convention prendrait effet dès lors qu'elle aura revêtu un caractère exécutoire pour toutes les parties. Elle serait conclue pour une durée de 5 ans.

La convention de mutualisation de matériel d'affichage numérique est annexée.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/02/2023

AFFICHÉE, le 27/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 005	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Acquisition partie terrain AK n° 206 / Aménagements publics	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire expose :

Depuis quelques années, la Mairie de Hauts-de-Bienne a entrepris un vaste chantier de rénovation urbaine pour réaménager harmonieusement la ville.

A des fins de commodité pour les usagers, la Municipalité a décidé de déplacer certains conteneurs semi-enterrés du centre-ville pour les mettre dans un endroit plus facilement accessible où les véhicules désirant accéder aux conteneurs puissent se garer sans gêner la circulation.

Après avoir travaillé le projet, il apparait que le meilleur emplacement pour la nouvelle implantation se situe sur une partie de la parcelle cadastrée AK 206, appartenant à la copropriété de l'immeuble du 230, rue de la République, que la Municipalité souhaite acquérir, pour une contenance approximative de 100 m<sup>2</sup>.

Les services techniques de la Commune ayant intégralement réalisé un parking de 8 emplacements de stationnement au Nord de ladite parcelle, d'une surface de 20 mètres de long x 5 mètres de large, les membres composant le syndicat des copropriétaires de la parcelle AK 206 sont favorables, connaissance prise de tout le dossier, à la vente à l'euro symbolique, de cette partie du terrain AK n° 206 pour qu'il y soit installé des conteneurs de type Moloks.



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré,  
l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition à l'euro symbolique de la partie susvisée de la parcelle AK n° 206, aux frais de la commune acquéreuse, aux conditions ci-après déterminées :
  - Que le bien vendu ne soit grevé par aucun impôt et/ou aucune taxe supérieur(s/e) à 5.000,00 € ;
  - Que le bien soit libre de toute location ou occupation quelconque,
- **DECIDE d'INSCRIRE** la dépense dans le budget prévisionnel 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et autres documents correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 006	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe <u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX) <u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Modification de la délégation du Maire concernant la gestion des régies	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire expose que concernant la gestion des régies, il est précisé dans la loi L 2122-22 que M. le Maire peut créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

La délibération n°2020 / 002 de la séance du 10 juin 2020, mise à jour par la délibération n°2021 /101 de la séance du 15 juillet 2021, précise les délégations du Conseil Municipal à M. le Maire. Cette délibération précise uniquement qu'il est possible de créer des régies. Elle est ainsi incomplète par rapport à ce que permet la loi.

Il est proposé au conseil municipal de compléter cette délégation en permettant à M. le Maire de modifier et supprimer des régies en modifiant l'alinéa 5 de la façon suivante :

Version actuelle :

« Créer les régies comptables nécessaires aux fonctionnements des services municipaux et de fixer les tarifs relatifs à la régie boutique du musée, à la régie spectacle et aux animations diverses, dans la limite fixée à 3 100 € par le Conseil Municipal »

Version proposée :

« Créer, MODIFIER ou SUPPRIMER les régies comptables nécessaires aux fonctionnements des services municipaux et de fixer les tarifs relatifs à la régie boutique du musée, à la régie spectacle et aux animations diverses, dans la limite fixée à 3 100 € par le Conseil Municipal »



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- **VALIDE** la modification de l'alinéa 5 de la délégation du Conseil Municipal à M. le Maire comme suit : « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires aux fonctionnements des services municipaux et de fixer les tarifs relatifs à la régie boutique du musée, à la régie spectacle et aux animations diverses, dans la limite fixée à 3 100 € par le Conseil Municipal »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

***SIGNÉ***

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 007	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Modification des régies de recette du service accueil de la Mairie	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire et M. Raton, responsable des affaires générales, présentent ce point. Il est nécessaire de rationaliser les régies du service accueil de la Mairie. En effet, il existe 4 régies pour la vente de produit à l'accueil de la Mairie. Elles sont gérées par la même régisseuse, il est donc opportun de les regrouper en une seule et de conserver la principale.

En outre il est nécessaire de proposer aux administrés le moyen de règlement par Carte Bleue. Pour ce faire, un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) doit être ouvert afin d'y associer un terminal de paiement CB.

Il est proposé de :

- modifier la régie pour les parkings et le bassin d'apprentissage (n°1201), créée par l'arrêté du 7 février 2016, modifiée par les arrêtés du 20 avril 2016 et du 15 décembre 2020, en :

- Renommant la régie de recette en « ventes du service accueil de la Mairie »,
- Ajoutant les produits des autres régies clôturées : Recettes des droits d'entrée dans le cadre de l'organisation de spectacles et d'animation diverses, recettes des ventes des produits alimentaires du service agricole (Merguez, Miel, ...), recettes des droits d'entrée aux WC publics de la commune équipés d'un monnayeur,
- Ajoutant le paiement par CB et par virement pour les moyens d'encaisse,
- Ajoutant l'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) au nom du régisseur,
- Augmentant le montant de l'encaisse à 6 900 € (somme des différentes régies fusionnées),
- Augmentant le montant du fonds de caisse à 80 € (somme des différentes régies fusionnées),

- Retirant l'article sur le cautionnement qui n'existe plus depuis le 01/01/2023,
- Modifiant les articles sur les indemnités qui n'existent plus a mis en place le RIFSEEP.

- clôturer la régie des droits d'entrée dans le cadre de l'organisation de spectacle et d'animations diverses (n°1204), créée le 7 février 2016.
- clôturer la régie d'encaissement des ventes de produits agricoles (n°1207), créée le 25 novembre 2016, modifiée par un arrêté modificatif en date du 27 novembre 2019.
- clôturer la régie des droits d'entrée aux WC publics de la commune équipés d'un monnayeur (n°1208), créée le 16 novembre 2018.

Après avoir entendu M. le Maire et M. Raton, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MODIFIE** la régie de recette 1201, désormais dénommée ventes du service accueil de la Mairie, selon les modalités décrites ci-dessus,
- **CLOTURE** la régie 1204, dénommée droits d'entrée dans le cadre de l'organisation de spectacles et d'animations diverses,
- **CLOTURE** la régie 1207, dénommée encaissement des ventes de produits agricoles,
- **CLOTURE** la régie 1208, dénommée droits d'entrée aux WC publics.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 01/03/2023

AFFICHÉE, le 01/03/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 008	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire présente les délégations qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

- En date du 8 septembre 2022, la mairie a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude notariale de Maître RAULT, relative au bien situé 17-19, rue Emile Zola, Morez, Hauts-de-Bienne.

Deux biens sont concernés par cette préemption :

- un garage situé au sein d'une copropriété, cadastré AK 86 ;

La superficie totale du bien cédé s'élève à 7a 26ca. Au sein de la copropriété, il s'agit du lot n°5, situé au rez-de-chaussée et dont la quote-part des parties communes est de 170/1000. Le bâtiment est achevé depuis plus de 4 ans, et le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis plus de 10 ans. Enfin, il est précisé que ce bien est actuellement occupé.

- un immeuble à usage d'habitation, cadastré AK 88, comprenant :
  - au rez-de-chaussée : hall d'entrée, une grande pièce, deux garages, une buanderie, deux caves, deux chaufferies ;
  - à l'étage : deux appartements comprenant chacun une entrée, une cuisine, une salle à manger/salon, deux chambres dont une avec placards muraux, une salle de bain et un WC.

Le tout pour une superficie totale de 6a 80ca, dont 196.84 m<sup>2</sup> précisés qu'une partie de ce bien (l'un des deux appartements) est actuellement occupé illégalement, sans bail ni titre. Il est à noter que c'est précisément cet occupant illégitime qui aurait souhaité se porter acquéreur desdits biens.

Dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption et en raison de l'intérêt que représente ce bien comme réserve foncière pour l'usine Albin Paget voisine, M. le Maire a fait savoir à Maître RAULT son souhait de préempter ledit bien au prix et conditions proposés dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit un prix de TRENTE CINQ MILLE euros - 35 000 € - (4 000 euros pour le garage et 31 000 euros pour l'immeuble à usage d'habitation).

- Signature d'un bail de location de garage accordé au profit de M. MOREL Michel, directeur des services techniques. Le garage est situé au 30, quai Jobez, (garage n°2), pour un loyer mensuel de 80 €. La location a pris effet à compter du 26 décembre 2022 pour une durée d'une année.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur Jean-Philippe SORSANA, agent technique embauché depuis mi-décembre 2022 sur un poste partagé entre la mairie des Hauts-de-Bienne (service propreté) et Haut-Jura Arcade Communauté (service voirie). Le logement proposé est situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis 23, avenue de la libération. Il s'agit d'un appartement de type T3 d'environ 70 m<sup>2</sup>, dont le loyer mensuel est fixé à 521.10 €. Le bail est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 6 années. Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque année du contrat, en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers publié à l'Institut national de la statistique et des études économiques.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur Jérôme BENOIT GONIN, agent technique au sein du service voirie de Haut-Jura Arcade Communauté. Le logement proposé est situé au 2<sup>ème</sup> étage (droite) du 110, rue de la République, Morez. Il s'agit d'un logement de type T5 d'une surface d'environ 90m<sup>2</sup>, dont le loyer mensuel est fixé à 434.67 €. Le bail est conclu à compter du 13 janvier 2023 pour une durée de 6 années. Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque année du contrat, en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers Publié à l'Institut national de la statistique et des études économiques.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Madame Stéphanie DARRAS, agent administratif au service Urbanisme de la ville de Hauts-de-Bienne. Elle a pris ses fonctions le 17 janvier 2023. Le logement proposé est situé au 2<sup>ème</sup> étage (gauche) du 110, rue de la république. Il s'agit d'un logement de type T4 d'une surface d'environ 97m<sup>2</sup>, dont le loyer mensuel hors charges est fixé à 550 €. Le bail est conclu à compter du 7 janvier 2023 pour une durée de 6 années. Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque année du contrat, en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers publié à l'Institut national de la statistique et des études économiques.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Madame Lucile CARON. Le logement proposé est situé au 2<sup>ème</sup> étage du 23, avenue de la Libération. Il s'agit d'un logement de type T3 d'une surface d'environ 70m<sup>2</sup>, dont le loyer mensuel hors charges est fixé à 680 €. Le bail est conclu à compter du 17 janvier 2023 pour une durée de 6 années. Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque année du contrat, en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers publié à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur Marvin SAUTRON, employé technique à la résidence senior. Le logement proposé est le studio situé 10, avenue Louis Paget, dont la superficie est d'environ 30 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel est fixé à 370 €. Le bail est conclu à compter du 31 janvier 2023 pour une durée d'un mois (hébergement d'urgence).

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 009	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
Date de convocation : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Dossier DETR 2023 – Rénovation dans les bâtiments scolaires - ecole maternelle du centre	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne est éligible à la DETR 2023. A ce titre, plusieurs dossiers peuvent rentrer dans les diverses catégories d'opérations prioritaires. Les membres de la commission travaux ont acté le principe de présenter un certain nombre de dossiers au titre de la DETR ; il s'agit aujourd'hui de compléter le dossier déposé en décembre 2022.

**Groupe scolaire du centre : Réaménagement des espaces scolaires  
de l'école maternelle du Centre :**

L'école maternelle est souvent le lieu de la première socialisation pour les enfants en dehors du cercle familial.

Elle est un lieu essentiel de la vie et du développement de l'enfant. Ses espaces de vie, de jeux et de travail, leur aménagement et organisation matérielle peuvent être tout aussi importants que les postures professionnelles des acteurs de cette première éducation.

Ils sont réellement d'importants vecteurs de développement de leurs capacités de communication, de créativité, de collaboration et leurs compétences psychosociales.

Il semble donc essentiel d'accorder une attention particulière à l'aménagement des espaces. La commune, dans sa compétence scolaire, soucieuse de soutenir la cohérence de sa communauté éducative et pédagogique, a invité l'équipe d'enseignants et d'ATSEM à réfléchir à l'organisation spatiale de son école.

La démarche a été soutenue par la DSDEN du Jura et par l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui a accompagné l'équipe dans sa réflexion et son projet dans un parcours intitulé « Et si on modelait l'espace scolaire... » sur le 1er trimestre 2022.

La réflexion se déclinerait sur plusieurs années et devrait se poursuivre avec la démarche ambitieuse de l'Etat « Notre école faisons-la ensemble » soutenant l'innovation pédagogique pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

En soutien de cette démarche d'innovation pédagogique de l'Education Nationale, la commune souhaite s'engager dans des travaux de rénovation de ses espaces sur plusieurs années, notamment en 2023, en prévoyant la rénovation d'une ancienne salle de motricité au Rez-de-Chaussée pour y installer la salle de classe actuellement isolée à l'étage. Il s'agit d'une rénovation complète de locaux, qui au-delà des travaux de peinture, de réfections des sols, permet de prévoir des travaux d'amélioration de la performance énergétique et sonore comme l'abaissement des plafonds et l'optimisation de la luminosité.

Puis sur 2024, l'optimisation ou la création d'espaces de rangement et de stockage, en conformité avec les préconisations de la commission de sécurité, et la réorganisation d'espaces mutualisés : salle des maîtres, BCD... sont prévus.

Ce dossier est susceptible d'être subventionné à hauteur de 30%.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant en € HT		Montant en € HT	%
Réfection d'une salle de classe maternelle du Centre Rez-de-Chaussée	12'649,00 €	DETR	3'795,00 €	30
		Communes des Hauts de Bienne	8'854,00 €	70
<b>Total</b>	<b>12'649,00€</b>	<b>total</b>	<b>12'649,00€</b>	<b>100</b>

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux à effectuer au titre des bâtiments scolaires,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- **SOLLICITE** de la DETR d'un montant de 3'795 €,
- **SOLLICITE** les autres partenaires financiers,
- **SOLLICITE** une autorisation de préfinancement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 039-200060051-20230223-2023\_009-DE



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

***SIGNÉ***

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 010	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
Date de convocation : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Dossier DETR 2023 – Rénovation dans les bâtiments scolaires - école du Puits	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne est éligible à la DETR 2023. A ce titre, plusieurs dossiers peuvent rentrer dans les diverses catégories d'opérations prioritaires. Les membres de la commission travaux ont acté le principe de présenter un certain nombre de dossiers au titre de la DETR ; il s'agit aujourd'hui de compléter le dossier déposé en décembre 2022.

**Groupe scolaire du Puits : Rénovation du préau de l'école élémentaire du Puits**

Il s'agit d'effectuer les travaux de rénovation suivants : dépose, sous-couverture, couverture et zinguerie du préau de la cour de l'école élémentaire du Puits, infrastructure datant de la construction de l'école dans son ensemble en 1974. Cet investissement vise à maintenir un espace couvert en extérieur dans la cour de l'école et en sécuriser l'accès

Ce dossier est susceptible d'être subventionné à hauteur de 30%.

Il est proposé le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
	<i>Montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Rénovation du Préau de l'école élémentaire du Puits	40'753,00 €	DETR	12'225,00 €	30
		Communes des Hauts de Bienne	28'528,00 €	70
<b>Total</b>	<b>40'753,00 €</b>	<b>total</b>	<b>40'753,00 €</b>	<b>100</b>

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux à effectuer au titre des bâtiments scolaires,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- **SOLLICITE** de la DETR d'un montant de 12'225 €,
- **SOLLICITE** les autres partenaires financiers,
- **SOLLICITE** une autorisation de préfinancement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 013	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33  Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents  Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Acquisition Hôtel de la Poste	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT  <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire indique que l'Hôtel de la Poste est actuellement mis en vente par son propriétaire actuel au prix de 450.000,00 EUR. L'avis des Domaines est conforme au prix de vente proposé par le vendeur.

Les élus ayant une forte volonté à conserver la fonction première de ce bâtiment d'hôtel-restaurant, emblématique sur notre territoire, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir aux frais de l'acquéreur les biens immobiliers ci-après désignés, sis rue du docteur Regad à Morez (39400 HAUTS-DE-BIENNE), savoir :

- bâtiment cadastré AI 139, de 793 m<sup>2</sup>, situé au 1, rue du Docteur Regad,
- parcelle de terrain cadastrée AI 192, de 46 m<sup>2</sup>, située en face du 1 rue du Docteur Regad,
- lots de copropriété n° 01 et 02, situés au rez-de-chaussée d'un immeuble cadastré AI 143, sis 9 rue du Docteur Regad.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité avec **23 voix POUR, 6 voix CONTRE dont 2 pouvoirs** (de M. Danrez, M. Chaveriat, Mme Bocquet + pouvoir de Mme Beaud, Mme Lacroix + pouvoir de M. Crochard) et **0 ABSTENTION** :

- **VALIDE** l'acquisition des biens et droits immobiliers susvisés, au prix de 450.000,00 EUR, les frais étant supportés par l'acquéreur, notamment sous la condition suspensive suivante :  
Qu'une séparation par édification et/ou restauration pleine et entière d'un mur séparatif mitoyen soit réalisée entre les deux bâtiments mitoyens que sont :
  - le bâtiment objet de la vente, sis 1, rue du Docteur Regad, cadastré AI 139,
  - et le bâtiment sis 3 rue du Docteur Regad, cadastré AI 140,Ledit mur séparatif sera à réaliser dans son épaisseur, sa largeur et sa hauteur intégrales,
- **DECIDE d'INSCRIRE** la dépense dans le budget prévisionnel 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et autres documents correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 014	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
Date de convocation : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Mise à jour de la Convention SEMCODA – Résidence Sénior	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, une convention de partenariat avec la SEMCODA sur le fonctionnement de la résidence sénior a été validée. Une régularisation de cette convention a été faite avant sa signature sur certains détails qui ne changeaient pas le principe de la convention.

La version définitive signée mettant en évidence les modifications effectuées est jointe à la présente.

Le principal changement porte sur l'article 4.1 des conditions financières qui a été étoffé, les deux versions sont présentées ci-dessous :

VERSION DU 29 septembre 2022 :

4.1 Participation à la rémunération des agents

La société s'engage à :

- rétrocéder à la commune la moitié du coût total du poste de l'agent coordinateur
- rétrocéder à la commune la totalité du coût du poste de l'agent d'entretien



VERSION SIGNÉE le 19 décembre 2022 :

4.1 Participation à la rémunération des agents

La société s'engage à :

- Rétrocéder 50% des salaires, des charges et toute somme pouvant se rattacher à la rémunération de l'agent coordinateur et d'animateur de vie pour un public senior à la commune.

Cet engagement est limité au versement total annuel de 34800 euros.

Les coûts actuels sont indiqués sous réserve de l'évolution des traitements liée aux reclassements et à la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique.

- Rétrocéder la totalité des salaires, des charges et toute somme pouvant se rattacher à la rémunération de l'agent employé d'immeuble à la commune.

Cet engagement est limité au versement total annuel de 30950 euros.

Les coûts actuels sont indiqués sous réserve de l'évolution des traitements liée aux reclassements et à la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND** acte de ces modifications sans formuler de remarque.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 015	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Don destiné aux victimes du séisme qui a frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

M. le Maire indique qu'il a été discuté au bureau municipal de faire un geste pour les victimes du récent séisme dévastateur qui a frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Il y a déjà eu des dons de matériel, ainsi il est proposé au conseil de faire un don financier à la Croix Rouge à hauteur de 5'000 EUR. Il s'agit d'un geste de solidarité important.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EFFECTUE UN DON** à la Croix-Rouge à hauteur de 5'000 EUR pour venir en aides aux victimes du récent séisme dévastateur qui a frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie,
- **INSCRIT** au budget prévisionnel 2023 ce montant,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette donation.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 016	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : octroi d'une subvention au PNR pour son acquisition d'une parcelle de terrain à la Doye pour entreposer des matériaux alluvionnaires dans le cadre de l'Échappée Bienne	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET</p>

M. le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de l'Échappée Bienne, il y a un besoin important de trouver des parcelles en amont pour pouvoir fonctionner pendant trois années de travaux et notamment pour répondre aux obligations réglementaires. En effet, la suppression de seuils engendre un surplus de matériaux alluvionnaires bloqués en amont des seuils. Pour éviter des impacts importants, il faut enlever ces matériaux et les réinjecter de manière progressive, au plus proche des sites impactés, ce qui est aussi une obligation réglementaire.

Lors des travaux, le Parc optimise donc le plus possible cet export contraint, cependant il reste toujours 3000 m<sup>3</sup> excédentaires à gérer dans le temps (minimum 10 ans). De plus, il en est de même pour la gestion temporaire de matériaux divers, liée au chantier, estimés à 4000 m<sup>3</sup>. Les coûts indirects liés à cette gestion sont importants.

Idéalement il s'agit donc de trouver une ou plusieurs parcelles :

- le moins loin possible des travaux ;
- à proximité direct du cours d'eau ;
- si possible avec un potentiel de restauration sur place.

Les zones intéressantes en amont de Morez sont rares. Deux parcelles sont possibles à l'achat en amont direct de la zone de travaux, à savoir E0446 et E0311, pour des surfaces respectives de 6297 m<sup>2</sup> et 10530 m<sup>2</sup>. Fin 2021, l'ensemble s'est vendu pour 50 000 euros et le propriétaire est ouvert à la vente. De plus, stratégiquement le tracé de l'Échappée Bienne passe sur ces

parcelles et justifient pleinement une intervention communale pour mener à bien le projet dans sa globalité.

Dans le cadre des travaux sur l'Echappée Bienne, l'Agence de l'Eau aidera à hauteur de 70% pour l'achat des parcelles par le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura. Il est proposé de partager le reste à charge entre la commune (15%) et le PNR (15%).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Achat parcelle E0446 et E0311 par le PNR	50 000 €	Agence de l'eau	35 000 €	70%
		PNR	7 500 €	15%
		Mairie HdB	7 500 €	15%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de 7'500 € au PNR du Haut-Jura pour l'acquisition des parcelles E0446 et E0311, dans le cadre de l'Echappée Bienne, suivant le plan de financement proposé,
- **INSCRIT** la dépense dans le budget prévisionnel 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 01/03/2023

AFFICHÉE, le 01/03/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**SIGNÉ**

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 / 017	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 8 excusés avec pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CHAVERIAT Christophe</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : OTRIO Roseline (pouvoir à Florent VILLEDIEU), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Nathalie MILLET), PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CROCHARD Vincent (pouvoir à Elisabeth DELACROIX)</p> <p><u>Absents</u> : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 16/02/2023	
<u>Objets</u> : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Catherine CRESTIN-BILLET

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 2023.

Après avoir entendu la présentation de Madame Riellan, Directrice Générale des Services, pour le pôle Finances mutualisé, dont les principaux points étaient les suivants :

- Rappel des dispositions légales
- Calendrier budgétaire
- Eléments de contexte économique,
- Principales dispositions de la loi de Finances 2023

Ainsi que la présentation de M. le Maire sur les points suivants :

- Indicateurs de santé et de solvabilité financière de la Ville,
- Perspectives budgétaires 2023 du budget principal
- Trajectoire budgétaire 2023-2026 (avec les investissements)
- Perspectives budgétaires 2023 des budgets annexes (eau et chaufferie bois)



Rappel des principaux investissements à budgétiser pour 2023 :

- Echappée Bienne : lancement de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux,
- Installation de la nouvelle chaufferie bois et de son réseau de chaleur,
- Reprise du réseau d'eau potable en centre-ville,
- Fin des travaux dans les commerces de la maison Jobez,
- Lancement des travaux au 129-131 rue République,
- Amélioration de locaux scolaires (classes et préau),
- Reprise du plafond de l'Espace Lamartine,
- Fin des travaux des 4 commerces de la résidence Séniors,
- Requalification globale du bâtiment scolaire du Puits,
- Achat/rénovation commerces,
- Achat/requalification d'immeubles d'habitation,
- Rénovation du toit de l'église de La Mouille,
- Défrichement du Bévet (Natura 2000),
- Dégagement paysager à Lézat,
- Plan vélo sur sa partie communale,
- Loge hivernale des chèvres et clôtures des pâturages,
- ...

Chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion lors de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avoir entendu M. le Maire et Mme Riellan, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACTE** la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/02/2023

AFFICHÉE, le 28/02/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

***SIGNÉ***

Laurent PETIT